



Un programme d'automne chargé

Le paysage sur la Colline du Parlement a changé de façon radicale au cours de l'été, avec le va-et-vient effréné des législateurs et de leur personnel qui cède la place à de longues files sinueuses de touristes, à la découverte du bijou architectural, historique et culturel qu'est le Parlement canadien. Compte tenu de l'accès facile des magnifiques salles du Sénat et de la Chambre des communes et des couloirs dans lesquels sont exposés des portraits de générations de parlementaires, ou à travers les bureaux de John A. Macdonald et de Georges-Étienne Cartier dans l'édifice de l'Est, il est difficile d'imaginer que les travaux, presque comme d'habitude, continuent au Sénat, malgré l'atmosphère estivale qui y règne.

Bien que bon nombre de sénateurs aient profité de l'occasion pour retourner dans leur région d'origine, ils font aussi la navette entre leur région et Ottawa pour participer à des réunions de comités ou de caucus et pour préparer ce qui devrait être un programme de l'automne chargé. Le Comité de la défense et de la sécurité, ainsi que le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, ont tenu des audiences au cours de l'été, et le Comité de l'agriculture et des forêts a entrepris une mission d'information à Washington.

À l'automne 2001, les sénateurs continueront d'étudier des projets de loi qui en sont à différentes étapes du processus de révision de la législation, dont quelques-uns ont retenu l'attention du public au cours des derniers mois, notamment ceux qui traitent de questions aussi diverses que l'eau potable saine (S-18); les dénonciateurs (S-6); les motomarines (S-26); le poète officiel du Parlement (S-10); et la désignation de deux nouvelles journées nationales commémorant la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier (S-14).

Dans ce numéro

Forum des sénateurs.....	2
Programme législatif, 2001.....	2
Les activités du comité : préparer l'avenir.....	5
Autres activités.....	10
Jalons.....	11
Liste des sénateurs par région.....	12



Les affaires du Sénat

Faits saillants de la 1^{re} session de la 37^e législature, du 29 janvier au 18 juin 2001

Le Sénat occupe ses fonctions de second examen objectif en consacrant de nombreuses heures à l'examen des projets de loi et aux enquêtes des grandes questions de l'heure en comités. La session qui s'est ajournée en juin dernier n'a pas fait exception avec 16 comités sénatoriaux, plus de trois comités mixtes, qui travaillent sur une gamme de questions. Le programme complet est traduit dans les données suivantes:

- 228 réunions de comités sénatoriaux ont eu lieu;
- 368,5 heures ont été consacrées aux comités;
- 637 témoins ont comparu devant les comités sénatoriaux;
- 86 rapports ont été déposés par les comités.

La reprise parlementaire devrait donner lieu à un calendrier encore plus chargé puisque deux nouveaux comités, un consacré à la défense et à la sécurité, l'autre aux droits de la personne, ont été créés.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour y trouver des détails concernant les faits saillants et pour avoir un bref aperçu de ce qui attend les sénateurs à la rentrée parlementaire.

Le sénateur Terry Stratton, whip en chef de l'Opposition

Le régime parlementaire canadien s'est doté d'un Sénat notamment pour fournir un forum législatif pour les questions régionales et locales. Je crois que le Sénat est appelé à jouer un rôle particulier dans ce domaine en raison des compétences spécialisées des sénateurs et du caractère plus neutre de nos délibérations. J'ai eu le privilège de présider un sous-comité de la protection civile, sous l'égide du Comité sénatorial des finances nationales, qui a examiné les problèmes reliés aux inondations dans ma province natale du Manitoba, et les questions nationales touchant les façons dont les Canadiens et Canadiennes, avec l'aide de tous les niveaux de gouvernement, peuvent se préparer en vue des grands désastres écologiques et y faire face le moment venu. J'espère que nous pourrons, à titre de sénateurs, travailler davantage dans ce sens, de manière à influencer positivement sur la vie quotidienne de la population canadienne.



C'est un grand honneur pour moi d'assumer les responsabilités de whip en chef de l'Opposition. Certes, ma prédécesseure, la sénatrice DeWare, est irremplaçable, mais je vais tenter de faire preuve, dans l'exercice de mes fonctions, du sens de l'humour qui était sa marque de commerce. Je suis impatient, à titre de whip, d'approfondir le Règlement du Sénat et de tisser des liens avec mon homologue du gouvernement.

Nous de l'Opposition au Sénat, malgré nos chiffres décroissants, avons assumé un rôle essentiel, c'est-à-dire responsabiliser le gouvernement. Nous poursuivrons nos efforts à ce titre et j'espère qu'en ma qualité de whip, je pourrai contribuer avantageusement à cette entreprise.

Le Rapport du Sénat est une publication du Sénat du Canada.

Comité éditorial : Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration – l'hon Richard H. Kroft (président)

Rédactrice en chef : Diane Boucher

Collaborateurs à la rédaction : Jasmine J. Panthaky, Olivier Carré-Delisle

Réviseurs : David Reeves, Monique Roy

Mise en page : Matthieu Boulianne, Olivier Carré-Delisle

Photos : Colette O'Brien, Martin Riopelle, Olivier Carré-Delisle



Courriel : sencom@sen.parl.gc.ca

Adresse Internet : www.senate-senat.ca/rapportdusenat.asp

Adresse : Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa (ON) K1A 0A4

Les six premiers mois de l'année ont également été très occupés du point de vue de la révision législative et de l'adoption de lois. La sanction royale, étape à laquelle un projet de loi devient une loi, a été donnée à 27 projets de loi.

Parmi les projets de lois déposés au Sénat, trois étaient des projets de loi d'intérêt privé et neuf autres étaient des projets de loi émanant du gouvernement. Un total de vingt projets de loi, tous déposés par le gouvernement, a été reçu de la Chambre des communes et en est à diverses étapes d'étude au Sénat.

Les propositions législatives, c'est-à-dire les projets de loi, présentées au Parlement pour étude et approbation, sont de nature diverse:

- deux types de projets de loi d'intérêt public : ceux qui se rapportent aux problèmes de politique gouvernementale et qui sont introduits au Sénat par le leader du gouvernement ou à la Chambre des communes par un ministre. Ceux qui sont introduits par le gouvernement sont appelés « projets de loi d'intérêt public émanant du gouvernement » et ceux qui sont introduits par des sénateurs ou des députés «projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur » ou « projet de loi émanant des députés ».
- les projets de loi qui confèrent des pouvoirs ou des droits spéciaux à une personne ou à un groupe de personnes en particulier, d'après une pétition déposée devant le Parlement, et qui sont déposés par des sénateurs, c.-à-d. les « projets de loi d'intérêt privé ».

Bien que les projets de loi puissent être présentés devant le Sénat ou la Chambre des communes, la plupart des projets de loi d'intérêt public sont déposés devant la Chambre des communes, et la plupart des projets de loi d'intérêt privé devant le Sénat. Aux termes de la Constitution, les « projets de loi de finances », qui concernent l'utilisation des fonds publics ou les levées d'impôts, doivent émaner de la Chambre des communes.

Vous trouverez ci-dessous la liste des projets de loi et l'étape à laquelle ils étaient rendus la dernière fois que le Sénat a siégé. Les sénateurs reprendront leur étude de ces projets de loi en septembre.

Projets de loi d'intérêt public émanant des sénateurs

S-6, Loi visant à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs (sénateur Noël Kinsella) Fait l'objet d'un rapport du Comité permanent des finances nationales avec cinq amendements.

S-7, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (sénatrice Sheila Finestone) Lu une troisième fois au Sénat. Le texte modifie la *Loi sur la diffusion* pour permettre au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de prendre un règlement d'application en vue d'établir les critères d'attribution des frais et pour donner au Conseil le pouvoir d'attribuer et de taxer les frais entre les parties qui se présentent devant lui. Les frais sont les charges admissibles qu'une partie engage en ce qui concerne une instance. La taxation des frais s'entend de l'examen des frais effectué par un agent du Conseil en vue de déterminer si les frais sont autorisés et raisonnables.

S-8, Loi visant à préserver les principes qui définissent le rôle du Sénat tel qu'il a été établi par la Constitution du Canada (sénateur Serge Joyal, c.p.) Renvoyé en mai au Comité permanent – Privilèges, règlement et Procédure.

S-9, Loi visant à préciser le sens de « mariage » (sénatrice Anne Cools) Débat en deuxième lecture commencé en avril. Ce texte modifie la *Loi sur le mariage (degrés prohibés)* en vue de supprimer tous les doutes et incertitudes à propos du terme « mariage », et par voie de conséquence, modifie la *Loi d'interprétation*.

S-10, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (poète officiel du Parlement) (sénateur Jerahmiel Grafstein) Fait l'objet d'un rapport du comité devant la Chambre des communes avec un amendement. Le texte crée le poste de poète officiel du Parlement.

S-12, Loi modifiant la Loi sur la statistique et la Loi sur les Archives nationales du Canada (documents de recensement) (sénatrice Lorna Milne) Débat en deuxième lecture commencé en février. Le texte permet expressément le transfert de tous les documents de recensement de Statistique Canada aux Archives nationales du Canada en vue d'une

conservation permanente. Il permet aux généalogistes et autres chercheurs d'accéder aux documents et ce, 92 ans après le recensement, sous réserve du droit à la protection des renseignements personnels qu'il instaure et qui permet aux personnes de s'opposer à la communication des renseignements personnels contenus dans les documents de recensement.

S-13, Loi relative aux modalités d'octroi par le gouverneur général, au nom de Sa Majesté, de la sanction royale aux projets de loi adoptés par les chambres du Parlement (sénateur John Lynch-Staunton) Renvoyé en mai au Comité permanent – Privilèges, règlement et Procédure. Le texte offre une solution de rechange à la sanction royale à un projet de loi.

S-14, Loi instituant la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier (sénateur John Lynch-Staunton) Début de l'étape de deuxième lecture devant la Chambre des communes. Le texte fait du 11 janvier la « Journée Sir John A. Macdonald » et du 20 novembre la « Journée Sir Wilfrid Laurier ».

S-18, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (sénateur Jerahmiel Grafstein) Renvoyé en avril au Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Le texte modifie la *Loi sur les aliments et drogues* afin d'inclure l'eau d'un réseau de distribution d'eau parmi les aliments, sous réserve d'un règlement et d'une approbation du fédéral, sauf en ce qui concerne les réseaux qui desservent moins de 25 personnes ou qui sont exploités moins de 30 jours au cours d'une année. La Loi est modifiée afin d'inclure tout endroit où l'eau, destinée à être de l'eau potable, est accumulée et captée, ou tout endroit où une activité est mise en place en vue d'accumuler ou de capter de l'eau, si cette eau est finalement distribuée pour consommation humaine.

S-19, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (sénateur Michael Kirby) Renvoyé en mai au Comité des transports et des communications. Le texte modifie la *Loi sur les transports au Canada* afin que le ministre des Transports prenne un règlement qui impose aux transporteurs aériens nationaux et internationaux de lui remettre des rapports sur toute question d'intérêt public. Il permet également que ces rapports soient communiqués et mis à la disposition du public sans obtenir préalablement le consentement du transporteur aérien qui a fourni les renseignements au ministre.

S-20, Loi visant à accroître la transparence et l'objectivité dans la sélection des candidats à certains postes de haut niveau de l'autorité publique (sénateur Terry Stratton) Lu une deuxième fois au Sénat. Le texte vise à accroître la transparence et l'objectivité dans la sélection des candidats à des postes de haut niveau de l'autorité publique au Canada. Un comité du Conseil privé de la Reine est constitué en vue de mettre au point des critères et des procédures de nature publique, de fournir un processus pour la recherche et l'évaluation des candidats et d'offrir un suivi parlementaire des nominations.

S-21, Loi visant à garantir le droit des individus au respect de leur vie privée (sénatrice Sheila Finestone, c.p.) Renvoyé en avril au Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Le texte vise à garantir le droit des individus au respect de leur vie privée au Canada. Il définit l'« atteinte » et offre des critères pour une atteinte justifiable; il permet à un individu de revendiquer et faire valoir son droit au respect de la vie privée et de refuser de porter atteinte sans justification à celui d'autrui, et il interdit de porter atteinte sans justification au droit d'un individu au respect de sa vie privée.

S-22, Loi portant reconnaissance du cheval de race canadienne comme le cheval national du Canada (sénateur Lowell Murray, c.p.) Renvoyé en juin au Comité permanent de l'agriculture et des forêts. Le texte déclare la race de cheval connue sous le nom de cheval canadienne comme étant le cheval national du Canada.

S-26, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables (sénatrice Mira Spivak) Renvoyé en juin au Comité permanent des transports et des communications. Le texte impose au ministre des Pêches et des Océans prenne un règlement pour interdire ou limiter l'utilisation des motomarines.

S-29, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (révision de décisions) (sénateur Jean-Robert Gauthier) Lu une première fois au Sénat. Le texte modifie la *Loi sur la radiodiffusion* en vue d'élargir le pouvoir d'examen interne du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes aux fins de la présente Loi et pour rétablir une cohérence avec la *Loi sur les télécommunications*.

S-30, Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes (corporations simples) (sénateur Norman Atkins) Lu une première fois au Sénat en juin. Le texte vise à permettre aux titulaires de charge de se constituer en personne morale à titre de corporations simples sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et de gérer les corporations ainsi constituées en personne morale.

Projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat

S-23, Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence. (Leader du gouvernement au Sénat) Adopté par le Sénat et lu une première fois à la Chambre des communes. Le texte modifie la *Loi sur les douanes* en vue de moderniser l'administration douanière grâce au mouvement accéléré des personnes et des biens au Canada, à la simplification des procédures de dédouanement pour

les passagers à faible risque grâce à une évaluation des risques des renseignements sur le passager avant l'entrée, à de nouvelles exigences en ce qui concerne la diffusion des renseignements obtenus en vertu de cette Loi, à des amendes pour les infractions mentionnées, à la prorogation des délais pour les demandes d'examen et d'appel au-delà des délais actuels, à l'harmonisation des dispositions concernant le recouvrement des montants exigibles en vertu de cette Loi avec celles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur la taxe d'accise*, à des amendements de forme et à des amendements ayant trait à l'administration, et à la modification des autres lois en conséquence.

Projets de loi émanant du gouvernement introduits à la Chambre des communes

C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence (le ministre de la Justice) Actuellement en deuxième lecture au Sénat. Le texte abroge et remplace la Loi sur les jeunes contrevenants et présente des principes, des procédures et des mesures de protection pour la poursuite des adolescents en vertu des lois pénales et des autres lois fédérales.

C-14, Loi concernant la marine marchande et la navigation et modifiant la Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes et d'autres lois (le ministre des Transports) Renvoyé en mai au Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Le texte constitue une refonte et il remplace la *Loi sur la marine marchande du Canada*, sauf pour les parties concernant la sécurité, par une loi moderne qui fera la promotion de la sécurité et du rendement économique de l'industrie navale commerciale et qui permettra de veiller à la sécurité de ceux qui utilisent des embarcations de plaisance.

Deux nouveaux comités sénatoriaux

En mai, le Sénat a créé deux nouveaux comités qui étudieront des incidences nationales et internationales, respectivement, des questions de défense et de droits de la personne. Les deux comités se sont réunis au cours de l'été.

L'ordre de renvoi du Comité permanent de la défense et de la sécurité doit effectuer un sondage d'introduction des principales questions de sécurité et de défense auxquelles est confronté le Canada, en vue de préparer un plan de travail détaillé pour des études exhaustives. Il s'agit là du premier comité sénatorial permanent à traiter de ces sujets.

Le comité est présidé et coprésidé respectivement par les sénateurs Colin Kenny et J. Michael Forrestall, les membres incluent les sénateurs Norman Atkins, Tommy Banks (qui remplace Elizabeth Hubley), Jane Cordy, Michael Meighen, Lucie Pépin, Peter Stollery (qui remplace William Rompkey), John (Jack) Wiebe et, d'office, les sénateurs Sharon Carstairs et John Lynch-Staunton. Le comité a créé un sous-comité des anciens combattants, avec les sénateurs Meighen en tant que président, M. Wiebe en tant que coprésident et M. Atkins, M^{me} Pépin et M. Kenny en tant que membres.

Le 15 mars 2001, le Comité permanent des droits de la personne a été créé par le Sénat. Il s'est vu autorisé à examiner les questions relatives aux droits de la personne et l'appareil gouvernemental en ce qui a trait aux obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne.

La sénatrice Raynell Andreychuk préside le Comité, la sénatrice Sheila Finestone est vice-présidente; ses membres sont les sénateurs Gérald-A. Beaudoin, Marisa Ferretti Barth, Noël A. Kinsella, Donald H. Oliver, Vivienne Poy, Charlie Watt, la très révérende Lois Wilson, et, d'office, les sénateurs Sharon Carstairs et John Lynch-Staunton.

Les activités du comité : préparer l'avenir

Pour reprendre les mots de Muriel McQueen Fergusson, du Nouveau-Brunswick, première femme présidente du Sénat (1972-1974), les comités sont « le cœur et l'âme du Sénat ». Cette observation a été reprise par bon nombre de personnes qui ont comparu devant les comités afin de faire partager leurs connaissances spécialisées et leurs avis sur les conséquences sociales, économiques et politiques de la loi proposée.

En fait, dans un mémoire de 1999 présenté à la commission royale britannique sur la réforme de la Chambre des lords, le groupe de revendication démocratique Charte 88 a fait valoir « que le Sénat du Canada constituait un modèle [de remplacement] valable, lui qui fait des recherches sur les principaux problèmes, notamment la pauvreté, la politique scientifique, les relations extérieures et l'efficacité des ministères. Il est prouvé que... des rapports importants [sont] produits et qu'ils ont mené à des modifications de la loi ou de la politique gouvernementale... »

Les rapports du comité peuvent en fait avoir des conséquences importantes sur la vie quotidienne des Canadiens. Plusieurs rapports, qui sont le fruit de vastes recherches et collectes de renseignements auprès des témoins devant les comités dans l'ensemble du Canada, doivent être présentés au cours des prochains mois. Le travail effectué par les comités en prévision des rapports à venir inclut :

Peuples autochtones : le comité fera un rapport sur les possibilités de promouvoir le développement économique, notamment le tourisme et l'emploi, en relation avec les parcs nationaux dans le Nord du Canada, dans les limites de la revendication territoriale globale et des ententes connexes conclues avec les peuples autochtones, conformément aux principes de la *Loi sur les parcs nationaux*.

En mars 2001, le comité a été habilité à examiner le développement économique des Autochtones en ce qui concerne les parcs nationaux du Nord, ce qui constitue une reprise de l'étude commencée à la deuxième session de la 36^e législature du Parlement. Comme à la dernière session, l'étude a été transmise à un sous-comité. Pendant que le sous-comité se déplaçait, le comité a étudié le projet de loi **S-24**, *Loi sur le gouvernement du territoire de Kanesatake*. Parmi les témoins figuraient Robert Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; James Gabriel, chef des Mohawks de Kanesetake; et Yvon Patry, maire de la municipalité d'Oka. Le projet de loi a été présenté devant le Sénat en mai, sans modification.

Agriculture et forêts : le comité doit faire un rapport au cours de l'été 2002 sur le commerce international des produits agricoles et agroalimentaires, sur les mesures à court et à long terme pour la santé de l'industrie agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada et

sur l'état actuel et futur des forêts.

Le comité a étudié les conséquences des politiques internationales au cours d'une mission d'enquête tenue à Washington du 30 juillet au 2 août. Menée par le sénateur Len Gustafson, président du comité, et par le vice-président John (Jack) Wiebe, les sénateurs ont rencontré des membres de la US House of Representatives' Agriculture Committee, du Comité sénatorial de l'agriculture, de la nutrition et des forêts; le président de la Commission du commerce international; le secrétaire adjoint des services agricoles du US Department of Agriculture et du American Farm Bureau Federation.

Le comité a commencé son étude de l'industrie agricole et agroalimentaire nationale en citant comme témoins Lyle Vanclief, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Ralph Goodale, ministre des Ressources naturelles, et des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, de la Commission canadienne du blé et de la Société du crédit agricole.

Le comité a ensuite commencé une étude des communautés agricoles et de l'utilisation des terres agricoles au Canada. Les sénateurs ont rencontré Andrew Mitchell, Secrétaire d'État (Développement rural), et différents groupes de municipalités rurales. Ils ont également étudié les plans de conservation des terres agricoles avec Canards Illimités Canada et l'Association des producteurs agricoles de Saskatchewan. De plus, le comité a étudié le projet de loi **C-25**, *Loi modifiant la Loi sur la Société du crédit agricole et d'autres lois en conséquence* et a déposé cette loi sans modification en juin.

Banques et commerce : Au cours de la première moitié de l'année 2001, le comité a étudié sept projets de loi : **S-11**, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et la Loi canadienne sur les coopératives ainsi que d'autres lois en conséquence*; **S-16**, *Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*; **S-17**, *Loi modifiant la Loi sur les brevets*; **C-8**, *Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions*; **C-13**, *Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise*; **C-22**, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations et une loi liée à la Loi sur la taxe d'accise et* **C-26**, *Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne le tabac*.

Le comité a tenu 20 réunions et a entendu 99 témoins, dont David Dodge, Gouverneur de la Banque du Canada, qui a parlé de l'état du système financier national et international.

Défense et sécurité : il s'agit d'un nouveau comité formé par le Sénat ce printemps afin de mener une enquête préliminaire sur les principaux problèmes de sécurité et

de défense auxquels fait face le Canada, en vue de préparer un plan de travail détaillé, qui sera rendu public au printemps 2002, aux fins d'études globales.

Les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale (MDN) et les représentants des états-majors de la Défense, de la marine, de l'Armée de terre et de la Force aérienne ont comparu en première audience devant le comité le 18 juillet. Les exposés ont traité de la politique de défense, des capacités actuelles et des défis ultérieurs auxquels font face les Forces canadiennes. Le lendemain, le comité a rencontré les représentants du solliciteur général, de la Gendarmerie royale du Canada et du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile du MDN nouvellement créé, qui ont parlé des problèmes de sécurité et du rôle des différents ministères et organismes fédéraux œuvrant dans ce secteur.



De gauche à droite : Sénateurs Terry Stratton, Tommy Banks, Jane Cordy; greffier du comité Barbara Reynolds; sénateurs Colin Kenny et J. Michael Forrestall.

Énergie, environnement et ressources naturelles : le comité étudiera les problèmes liés à l'énergie, à l'environnement et aux ressources naturelles, notamment la tenue et l'achèvement de l'étude sur la sécurité des réacteurs nucléaires.

Le comité a terminé l'étude de trois projets de loi : **S-15**, *Loi visant à donner à l'industrie canadienne du tabac le moyen de réaliser son objectif de prévention de la consommation des produits du tabac chez les jeunes au Canada*, déposé sans amendement; **C-3**, *Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada* déposé sans amendement, et **C-4**, *Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable* déposé sans amendement, mais avec observations. Le comité a tenu des audiences publiques sur le projet de loi **S-15** et sur son étude spéciale sur les problèmes d'énergie à Vancouver, à Edmonton, à Calgary, à Toronto et à Montréal.

Affaires étrangères : le comité a entrepris une étude à long terme sur le développement politique, social, économique et de sécurité en Russie et en Ukraine. Des audiences sur le problème ont lieu depuis mai 2000; parmi les témoins figuraient des professeurs provenant des universités de tout le pays, des entrepreneurs et des hauts fonctionnaires du gouvernement.

Le comité a rencontré, ou prévoit de rencontrer, des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, de la Défense nationale, des Ressources naturelles et de l'Agriculture, ainsi que des fonctionnaires de l'ACDI, de la G.R.C. et de la Société pour l'expansion des exportations. Les membres du comité ont l'intention de se rendre en Russie à l'automne.

Droits de la personne : à l'automne, le comité déposera le rapport d'une étude spéciale sur les problèmes liés aux droits de la personne, notamment l'appareil étatique qui traite des obligations internationales et nationales du Canada en matière de droits de la personne.

Comité spécial sur les drogues illicites : le comité sur les drogues illicites a tenu des audiences publiques en avril en ce qui concerne les implications sociales, médicales, juridiques et internationales du cannabis. Le travail réalisé débouchera sur un rapport en août 2002.

La première étape de l'étude consiste en un examen approfondi des preuves scientifiques fournies, entre autres, par des experts renommés en matière de cannabis et des associations intéressées. Avant la suspension de l'audience, le comité a rencontré des représentants de l'Association canadienne des policiers, des professeurs, dont Peter Cohen de l'Université d'Amsterdam, aux Pays-Bas, Alain Labrousse, représentant L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, l'organisme gouvernemental français responsable des drogues illicites, et Harold Kalant, professeur émérite en pharmacologie, Université de Toronto. Le comité tiendra à nouveau ses audiences à l'automne, en commençant par des audiences publiques qui seront tenues au début septembre à Toronto et à Vancouver.

Finances nationales : deux rapports seront déposés d'ici la fin de l'année, un sur le rôle du gouvernement dans le financement des frais pour entretien ultérieur dans les activités postsecondaires au Canada, et l'autre sur l'efficacité des améliorations (possibles) à la présente politique de péréquation en veillant à ce que les gouvernements provinciaux aient des revenus suffisants pour offrir des niveaux de services publics sensiblement comparables à des niveaux d'imposition sensiblement comparables.

Transports et communications : le comité est autorisé à entendre le ministre des Transports en ce qui concerne les règlements sur le ramassage scolaire.

Le comité a terminé l'étude de trois projets de loi : **S-5**, *Loi modifiant la Loi sur l'Administration du pont Blue Water*, déposé sans amendement; **S-3**, *Loi modifiant la*

Loi de 1987 sur les transports routiers et d'autres lois en conséquence, déposé avec trois amendements et observations; et *S-7, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion*, déposé sans amendement. Le 6 juin, le comité était informé sur les règlements sur le ramassage scolaire par le ministre des Transports David Collenette. Après quoi, une étude spéciale sur le sujet pourrait commencer à l'automne 2001. Deux autres projets de loi ont été transmis au comité, mais n'ont pas encore fait l'objet d'audiences : *S-19, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada* et *S-26, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables*.

Privilèges, règlement et Procédure : ce comité a le mandat suivant : (1) proposer des modifications aux règles aux fins d'étude par le Sénat; (2) étudier et, au besoin, faire un rapport sur toute question de privilège, sur renvoi du Sénat; et (3) étudier les ordonnances et les coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement.

Parmi les questions discutées en comité durant cette session, on retrouve la réorganisation des comités sénatoriaux, la reconnaissance des tiers au Sénat, la formation d'un comité sénatorial sur les langues officielles, le projet de loi *S-8, Loi visant à préserver les principes qui définissent le rôle du Sénat tel qu'il a été établi par la Constitution du Canada*, déposé par le sénateur Joyal, le projet de loi *S-13, Loi relative aux modalités d'octroi par le gouverneur général, au nom de Sa Majesté, de la sanction royale aux projets de loi adoptés par les chambres du Parlement*, proposé par le sénateur Lynch-Staunton, les réponses du gouvernement aux rapports du Sénat, la modification du nom de certains comités, et l'examen des règles du Sénat. Le comité doit se réunir à nouveau en septembre, au moment où il discutera des projets de rapport.

Affaires sociales, science et technologie : le comité a tenu des réunions à huis clos les 14 et 15 août dans le cadre de l'une de ses grandes études sur l'état du système de soins de santé au Canada. Le premier des cinq volumes prévus a été déposé en mars 2001. Le rapport traite des antécédents du rôle du gouvernement fédéral dans le système de soins de santé canadien, expose le contexte sous-jacent au texte législatif de la *Loi canadienne sur la santé* et l'évolution des subventions fédérales en matière de soins de santé, et il analyse les mythes et réalités qui entourent le système de soins de santé. Parmi les témoins experts entendus figuraient les anciens ministres fédéraux de la Santé, Marc Lalonde et Monique Bégin. Le comité a récemment terminé ces audiences sur les étapes Deux et Trois de son étude; les problèmes abordés sont, entre autres, les tensions sur le système de soins de santé actuel et les leçons tirées des autres administrations de la santé. Les dernières audiences ont été tenues sous forme d'une série de vidéoconférences avec des experts des Pays-Bas, de Suède, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Australie et des États-Unis.



De gauche à droite : Sénateurs Al Graham, Wilbert Keon, Douglas Roche, Brenda Robertson, Joyce Fairbairn; chercheuse de comité Howard Chados; Sénateur Michael Kirby; Greffier du comité Catherine Piccinin; chercheuse de comité Odette Madore; sénateurs Joan Cook, Yves Morin, Catherine S. Callbeck et Jane Cordy.

Projets de loi proposés par le gouvernement qui pourraient être étudiés à l'automne par les comités sénatoriaux :

- le projet de loi *C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*, fera l'objet d'une étude par les Affaires juridiques;
- le projet de loi *C-11, Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger*, fera l'objet d'une étude par les Affaires sociales; et
- le projet de loi *C-24, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi) et d'autres lois en conséquence*, fera l'objet d'une étude par les Affaires juridiques et constitutionnelles.

La sanction royale

À l'étape de la sanction royale, les trois organes du Parlement se réunissent pour participer à la tradition ancienne, et hautement symbolique, que constitue l'adoption du projet de loi. Un représentant de la Souveraine, parfois le gouverneur général, mais le plus souvent un juge de la Cour suprême du Canada qui agit à titre de sous-gouverneur général, entre dans la salle du Sénat et prend place sur l'estrade. Les sénateurs sont à leur siège. L'huissier du Bâton noir convoque les membres de la Chambre des communes au Sénat.

Précédés par leur Président, les membres de la Chambre des communes se rassemblent à l'arrière de la salle du Sénat. Les parlementaires des deux chambres, de par leur présence, attestent que les Canadiens demandent à la Souveraine que le projet de loi devienne une loi et consentent à ce que cette loi les régie. Le titre du projet de loi est lu à voix haute, le représentant de la Souveraine fait un signe de la tête afin de signifier son assentiment, et le projet de loi devient loi.

Le projet de loi qui devient une loi peut entrer en vigueur à la date à laquelle il a reçu la sanction royale ou à une date ultérieure prévue dans le projet de loi. Le projet de loi

est envoyé à la résidence du Gouverneur général en vue de sa signature à une date ultérieure. L'original signé est finalement versé aux archives du greffier du Sénat, qui est également le Greffier des Parlements.

Au cours de la Première session de la 37^e législature, l'honorable Ian Binnie, juge de la Cour suprême du Canada, a présidé les cérémonies de la sanction royale, le 30 mars (deux projets de loi) et le 10 mai (quatre projets de loi). La troisième cérémonie (pour 21 projets de loi) a eu lieu le 14 juin, et Son Excellence, la Gouverneure générale du Canada, Adrienne Clarkson, la présidait.

Les 27 projets de loi qui ont été sanctionnés à ce jour incluaient une vaste gamme de sujets, d'ordre administratif, judiciaire et financier. Vous trouverez ci-après la liste des projets de loi qui ont maintenant été incorporés dans la législation canadienne.

Projets de loi d'intérêt public déposés par le leader du gouvernement au Sénat et ayant reçu la sanction royale

S-2, Loi concernant la responsabilité en matière maritime et la validité de certains règlements

Sanction royale : le 10 mai 2001.

Le projet de loi regroupe les régimes actuels de responsabilité en matière maritime (accidents mortels; limitation de responsabilité en matière de créances maritimes; responsabilité en matière de transport de marchandises par eau; responsabilité et indemnisation en matière de pollution) en une seule loi qui inclut aussi de nouveaux régimes en ce qui concerne la responsabilité d'un armateur envers les passagers et le partage de la responsabilité en ce qui a trait aux délits régis par le droit maritime canadien. De plus, le projet de loi valide de façon rétroactive certains règlements pris en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des ports* et ceux qui sont pris en vertu de la *Loi sur le pilotage*.

S-3, Loi modifiant la Loi de 1987 sur les transports routiers et d'autres lois en conséquence

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte modernise et rationalise les règlements sur les entreprises extra-provinciales de transport routier (camion et autobus) au Canada, à partir des réformes introduites dans la *Loi de 1987 sur le transport routier*. L'objectif

consiste à instaurer un régime national cohérent pour les transporteurs routiers, axé sur les règlements de sécurité pour les transporteurs.

S-4, Loi n^o 1 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law

Sanction royale : le 10 mai 2001.

Ce texte abroge les dispositions adoptées avant la Confédération, du *Code civil du Bas-Canada de 1866* qui est du ressort fédéral, et il remplace certaines dispositions par des dispositions appropriées sur le mariage qui ne s'appliquent qu'au Québec.

S-5, Loi modifiant la Loi sur l'Administration du pont Blue Water

Sanction royale : le 10 mai 2001.

Ce texte simplifie les dispositions de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* en ce qui concerne les pouvoirs d'emprunt de l'Administration du pont Blue Water et fixe une limite financière à ces pouvoirs. Les opérations d'emprunt nécessiteront l'approbation des ministres des Transports et des Finances.

S-11, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et la Loi canadienne sur les coopératives ainsi que d'autres lois

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte modifie les dispositions sur la responsabilité des administrateurs. Il prévoit un moyen de défense fondé sur la diligence raisonnable et modifie les dispositions relatives à l'indemnisation qui autorisent l'avance de dépens de la défense et l'indemnisation en ce qui concerne les enquêteurs. Il met en œuvre un nouveau régime concernant le partage des dommages-intérêts applicables aux personnes qui participent à la préparation de l'information financière nécessaire en vertu de la Loi ou du règlement, notamment les administrateurs et les directeurs.

S-16, Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité

Sanction royale : le 14 juin 2001.

La Loi crée le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (le « Centre »). Le centre, organisme du gouvernement, imposera aux participants du secteur financier de

colliger certaines données sur les opérations et de les transmettre au centre qui les analysera en vue de trouver des signes de blanchiment d'argent. Si le Centre trouve des indices de cette infraction, il peut alors divulguer certains renseignements désignés auprès d'organismes d'application de la loi nationaux ou internationaux.

S-17, Loi modifiant la Loi sur les brevets

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Le projet de loi modifie la *Loi sur les brevets* pour appliquer deux décisions récentes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'une concernant la durée des brevets déposés avant le 1^{er} octobre 1989 et l'autre, les dispositions relatives à l'« accumulation » en vertu de la *Loi sur les brevets*.

S-24, Loi visant à mettre en œuvre l'entente conclue par les Mohawks de Kanesatake et Sa Majesté du chef du Canada concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par ceux-ci sur certaines terres et modifiant une loi en conséquence

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Le projet de loi vise à ratifier l'Entente concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par Kanesatake sur son assise territoriale provisoire, conclue entre le gouvernement fédéral et les Mohawks de Kanesatake le 21 juin 2000, et signée le 21 décembre 2000.

Projets de loi d'intérêts privés émanant d'un sénateur ayant reçu la sanction royale

S-25, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Conférence des Mennonites au Canada (Sénateur Richard Kroft)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte porte modification de la loi originale constituant en corporation la Conférence des Mennonites au Canada par un changement du nom de la Corporation pour l'« Église Menno-nite Canada »; une révision de ses objectifs et pouvoirs afin de refléter de façon plus exacte la nature et la portée des activités actuelles de la Corporation; la modification de la Loi constituant en corporation afin de l'adapter aux conditions et circonstances modernes; des amendements de forme et des modifications accessoires à la Loi.

S-27, Loi autorisant L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec (Sénateur Serge Joyal, C.P.)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte autorise L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie, qui a été constituée en société en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances fédérale*, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec. Dès sa prorogation en vertu de ces lois, elle cesse d'être régie par la *Loi sur les sociétés d'assurances*.

S-28, Loi autorisant Certas direct, compagnie d'assurance, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec (Sénateur Serge Joyal, C.P.)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte autorise Certas direct, compagnie d'assurance, constituée en société en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances fédérale*, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec. Dès sa prorogation en vertu de ces lois, elle cesse d'être régie par la *Loi sur les sociétés d'assurances*.

Projets de loi du gouvernement émanant de la Chambre des communes et ayant reçu la sanction royale

C-2, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (pêche) (le ministre du Développement des ressources humaines)

Sanction royale : le 10 mai 2001.

Ce texte législatif prolonge la période d'application d'une disposition de la *Loi sur l'assurance-emploi*; il modifie la méthode de calcul du maximum de la rémunération annuelle assurable; il exempte les personnes qui reçoivent certaines prestations spéciales d'être considérées comme des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active; il abroge la réduction du taux des prestations hebdomadaires; il octroie au gouverneur en conseil le pouvoir de fixer, pour 2002 et 2003, le taux de cotisation applicable à la rémunération assurable; et il réduit le nombre de cas dans lesquels des prestations ont été remboursées et modifie le *Règlement sur l'assurance-emploi (pêche)*.

C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada (le ministre des Ressources naturelles)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

La Loi a trait aux stipulations obligatoires des Statuts de la Corporation Cameco (anciennement Eldorado Nucléaire Limitée) et Petro-Canada. Le texte prévoit que les statuts de la Corporation Cameco devront contenir une limite de 15% à la propriété d'actions avec droit de vote pour les non-résidents, ainsi qu'un plafond de 25% sur l'ensemble des droits de vote rattachés à la propriété d'actions pour les non-résidents.

C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable (le ministre des Ressources naturelles)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte constitue la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable, qui financera des projets visant à développer et à démontrer un nouvel appui technologique au développement durable, notamment en ce qui concerne le changement climatique et la qualité de l'air.

C-8, Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières (le ministre des Finances)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte législatif constitue l'Agence de la consommation en matière financière au Canada, qui sera chargée d'administrer les dispositions relatives à la consommation régissant les institutions financières fédérales. Il modifie également un certain nombre de lois régissant les institutions financières, ainsi que la loi relative à la réglementation des institutions financières.

C-9, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (le leader du gouvernement à la Chambre des communes)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte législatif modifie la *Loi électorale du Canada* en ce qui concerne les renseignements contenus sur les bulletins de vote. De plus, il clarifie et harmonise certaines dispositions de cette Loi et fait une

modification connexe à la *loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

C-12, Loi modifiant la Loi sur les juges et une autre loi en conséquence (le ministre de la Justice)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte met en œuvre la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission d'examen de la rémunération des juges de 1999. Il modifie la *Loi sur les juges* afin d'augmenter les salaires et les allocations des juges, améliore le régime des rentes actuel et institue un régime d'assurance-vie distinct pour les juges nommés par le fédéral. Il apporte également des modifications accessoires à la *Loi sur les juges* et à la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

C-13, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (le ministre des Finances)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Ce texte met en œuvre des mesures relatives à la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), notamment les initiatives sur la taxe de vente proposées dans le Budget de février 2000. Ces mesures visent principalement à améliorer l'application et l'équité de la TPS et de la TVH dans les secteurs visés et à garantir que la loi est en harmonie avec la politique visée.

C-17, Loi modifiant la Loi d'exécution du budget de 1997 et la Loi sur la gestion des finances publiques (le ministre des Finances)

Sanction royale : le 14 juin 2001.

Les modifications apportées à la *Loi d'exécution du budget de 1997* mettent en œuvre certains engagements du gouvernement en ce qui concerne la Fondation canadienne pour l'innovation, comme ils ont été présentés dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000. Le financement de la fondation comprendra les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'infrastructure de recherche, ainsi que l'achat de l'accès à des installations de recherche de classe mondiale situées à l'étranger et à d'importants projets de recherches concertées à l'échelon international.

C-18, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (le ministre des Finances)
Sanction royale : le 14 juin 2001.
Ce texte abroge, pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1999, le plafond qui s'appliquerait autrement aux paiements de péréquation.

C-20, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
Sanction royale : le 30 mars 2001.

C-21, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002.
Sanction royale : le 30 mars 2001.

C-22, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations et une loi liée à la Loi sur la taxe d'accise (le ministre des Finances)
Sanction royale : le 14 juin 2001.
Ces amendements mettent en œuvre les mesures fiscales annoncées dans le budget de février 2000 et dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire d'octobre 2000, et des changements dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et aux lois connexes dont la plupart étaient incluses à l'origine dans le projet de loi **C-43** (première lecture en septembre 2000) ou autrement annoncées antérieurement.

C-25, Loi modifiant la Loi sur la Société du crédit agricole et d'autres lois en conséquence (le ministre de l'Agriculture et de l'agroalimentaire)
Sanction royale : le 14 juin 2001.
Le projet de loi **C-25** propose d'étendre davantage le mandat de la Société en lui permettant non seulement d'améliorer et d'accroître la gamme de produits et de services qu'elle offre déjà aux producteurs primaires mais aussi d'offrir des services financiers et de donner des conseils aux entreprises agricoles en aval et en amont, appartenant ou non à des agriculteurs.

C-26, Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne le tabac (le ministre des Finances)
Sanction royale : le 14 juin 2001.
Cette Loi met en œuvre les mesures relatives à la taxe sur le tabac annoncées par le ministre des Finances le 5 avril 2001, dans le cadre de l'initiative du gouvernement visant à réduire la consommation de tabac au Canada, surtout chez les jeunes. Elle met également en œuvre la mesure proposée dans le Budget 2000 en vue de diminuer le seuil d'exemption en vertu de la taxe sur les exportations des produits du tabac avant le 6 avril 2001.

C-28, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur les traitements (le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes)
Sanction royale : le 14 juin 2001.
Le législatif augmente le traitement des membres du Sénat et de la Chambre des communes; diminue les taux d'accumulation des prestations et de cotisation dans la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*; crée une allocation d'invalidité pour les membres âgés de plus de 65 ans; prévoit les rajustements accessoires à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*.

C-29, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002
Sanction royale : le 14 juin 2001.

Autres activités

Hommage à Nelson Mandela

Le 14 juin 2001, la sénatrice Anne C. Cools a présenté la motion suivante : « Que le Sénat, reconnaissant l'exceptionnel leadership moral exercé par Nelson Mandela en Afrique du Sud et à l'échelle du monde entier, affirme qu'il soit désigné citoyen d'honneur du Canada. » La motion a reçu un consensus unanime et a été adoptée en présence de Son

excellence André Jaquet, haut-commissaire de l'Afrique du Sud au Canada.

Groupe parlementaire mixte de la Chambre et du Sénat sur les droits humains (GPDH)

Au cours de la dernière séance, plus de 40 sénateurs et membres de la Chambre de communes, dont bon nombre ont une expérience et un intérêt de longue date sur la question, se sont réunis pour former le GPDH. Coprésidé par la très révérende sénatrice Lois Wilson et par Irwin Cotler, député, sa direction générale est composée des coprésidents, la sénatrice Raynell Andreychuk et Bill Blaikie, député; de Raymonde Falco, députée, trésorière, et du sénateur Noël Kinsella, secrétaire. L'énoncé de mission du GPDH consiste, en partie, à surveiller et à promouvoir la mise en œuvre à l'échelon national des traités internationaux sur les droits de la personne dont le Canada est un signataire et à améliorer la coordination des stratégies fédérales et provinciales en vue de mettre en œuvre ces traités. En outre, il s'agit d'un forum permettant aux parlementaires et aux représentants de la société civile de faire des commentaires sur les rapports présentés par le Canada aux organismes des Nations Unies créés par traité et d'évaluer les recommandations faites par le Canada aux organismes des droits de la personne et inversement.



Un des séminaires du Groupe parlementaire sur les droits de la personne.

Au cours de l'hiver et du printemps 2001, le GPDH a tenu une série de déjeuners-conférences sur divers aspects des droits de la personne. Parmi les sujets traités, citons les droits des réfugiés en suspens et les

obligations internationales du Canada, la mise en œuvre au plan national du droit international en matière de droits de la personne et une perspective canadienne des ONG sur la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Le Sénat accueille les armoiries du Nunavut

Le 1^{er} avril 1999, le Nunavut, anciennement la région de l'Est des Territoires du Nord-Ouest, a officiellement été nommé le troisième territoire canadien. Le territoire couvre près de deux millions de kilomètres carrés – environ le cinquième de la terre émergée du Canada. Les 26 collectivités de territoire constituent une population de 28 000 personnes, dont 85 % sont des Inuits.



Le Président Dan Hays et le Sénateur Willie Adams au dévoilement des armoiries de Nunavut.

Le 14 juin 2001, en l'honneur et en reconnaissance de la création du Nunavut, le Président du Sénat, Dan Hays, a dévoilé les armoiries de territoire aux portes qui conduisent à la salle du Sénat. L'occasion a marqué le premier ajout d'un écusson aux portes depuis que Terre-Neuve est entrée dans la Confédération.



De gauche à droite : secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse) Ethel Blondin-Andrew; les sénatrices Thelma Chalifoux et Lone Christensen; les sénateurs Nick G. Sibbeston et Willie Adams; la députée Nancy Karetak-Lindell (Nunavut), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert Nault; le sénateur Charlie Watt; le député Larry Bagnell (Yukon).

L'expérience avec Internet

Bien que le public puisse, depuis avril dernier, écouter la retransmission audio des travaux des comités sur Internet, il ne peut voir les délibérations que par les

reportages enregistrés sur La Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC). Un projet-pilote qui fait intervenir les nouvelles technologies peut amener de grands changements. Le 11 juin, les travaux du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites ont été diffusés en direct sur Internet; c'était la première fois qu'un comité parlementaire bénéficiait d'une telle couverture. L'équipe de la gestion de l'information du Sénat cherche actuellement des moyens d'étendre la capacité de largeur de bande afin de fournir un accès plus vaste et plus constant aux spectateurs sur Internet. Restez des nôtres... sur le net!

Composition du Sénat

Le Sénat du Canada est composé de 105 membres, y compris le président. Avec la retraite de trois sénateurs au cours de l'été, et le décès d'un autre, le Sénat a actuellement 12 sièges vacants : un à Terre-Neuve/Labrador, en Saskatchewan, en Ontario, à l'Î-P-É et au Manitoba; deux au Québec et en Nouvelle-Écosse et trois au Nouveau-Brunswick.

À compter du 27 août 2001, le nombre de sièges des partis au Sénat est le suivant : libéraux, 57; progressistes-conservateurs, 30; indépendants, 5; Alliance canadienne, 1.

Des 93 sénateurs qui siègent actuellement, six s'identifient aux Inuit, Indiens d'Amérique du Nord ou Métis, et 33 sont des femmes.

Jalons

Nominations

Quatre sénateurs sont entrés au Parlement le 13 juin : Mobina Jaffer de la Colombie-Britannique; Laurier LaPierre de l'Ontario; Jean Lapointe du Québec; et Viola Léger du Nouveau-Brunswick.

Leurs bureaux sont déjà opérationnels, et ces sénateurs profitent de l'ajournement estival pour étudier leurs nouveaux rôles et leurs nouvelles responsabilités. Ils se préparent ainsi à aller siéger au Sénat, après la cérémonie d'assermentation qui aura lieu le 18 septembre. Nous nous réjouissons de pouvoir vous informer, à l'avenir, de leurs contributions à cette institution et à la défense des intérêts de leur région d'origine et, en fait, de tous les Canadiens et Canadiennes.

Départs

Les sénateurs qui ont pris leur retraite au cours de l'été sont : Erminie Cohen, le 23 juillet; Mabel M. Deware, le 9 août et Léonce Mercier, le 11 août.

Nous notons également le décès, le 16 juin, de Jean-Maurice Simard, sénateur depuis 1985, et nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Liste des sénateurs par région

Alberta

Banks, Tommy *Lib.*
 Chalifoux, Thelma *Lib.*
 Fairbairn, Joyce *Lib.*
 Hays, Daniel *Lib.*
 Roche, Douglas *Ind.*
 Taylor, Nicholas W. *Lib.*

Colombie-Britannique

Austin, Jack *Lib.*
 Carney, Pat *P.C.*
 Fitzpatrick, D. Ross *Lib.*
 Jaffer, Mobina S.B. *Lib.*
 Lawson, Edward M. *Ind.*
 St. Germain, Gerry *AC*

Manitoba

Carstairs, Sharon *Lib.*
 Johnson, Janis G. *P.C.*
 Kroft, Richard H. *Lib.*
 Spivak, Mira *P.C.*
 Stratton, Terry *P.C.*

Nouveau-Brunswick

Bryden, John G. *Lib.*
 Corbin, Eymard G. *Lib.*
 Kinsella, Noël A. *P.C.*
 Léger, Viola *Lib.*
 Losier-Cool, Rose-Marie *Lib.*
 Robertson, Brenda *P.C.*
 Robichaud, Fernand *Lib.*

Terre-Neuve et le Labrador

Cochrane, Ethel M. *P.C.*
 Cook, Joan *Lib.*
 Doody, C. William *P.C.*
 Furey, George *Lib.*
 Rompkey, William *Lib.*

Nouvelle-Écosse

Buchanan, John M. *P.C.*
 Comeau, Gerald J. *P.C.*
 Cordy, Jane *Lib.*
 Forrestall, J. Michael *P.C.*
 Graham, B. Alasdair *Lib.*
 Kirby, Michael *Lib.*
 Moore, Wilfred P. *Lib.*
 Oliver, Donald H. *P.C.*

Nunavut

Adams, Willie *Lib.*

Territoires du Nord-Ouest

Sibbeston, Nick G. *Lib.*

Ontario

Atkins, Norman K. *P.C.*
 Cools, Anne C. *Lib.*
 Di Nino, Consiglio *P.C.*
 Eyton, John Trevor *P.C.*
 Finnerty, Isobel *Lib.*
 Gauthier, Jean-Robert *Lib.*
 Grafstein, Jerahmiel S. *Lib.*
 Kelleher, James F. *P.C.*
 Kenny, Colin *Lib.*
 Keon, Wilbert Joseph *P.C.*
 LaPierre, Laurier L. *Lib.*
 LeBreton, Marjory *P.C.*
 Mahovlich, Frank W. *Lib.*
 Meighen, Michael A. *P.C.*
 Milne, Lorna *Lib.*
 Murray, Lowell *P.C.*
 Pearson, Landon *Lib.*
 Pitfield, P. Michael *Ind.*
 Poulin (Charette), Marie-P. *Lib.*
 Poy, Vivienne *Lib.*
 Stollery, Peter A. *Lib.*
 Tunney, James *Lib.*
 Wilson, La très révérende Lois *Ind.*

Ile-du-Prince-Édouard

Callbeck, Catherine S. *Lib.*
 Hubley, Elizabeth *Lib.*
 Rossiter, Eileen *P.C.*

Québec

Angus, W. David *P.C.*
 Bacon, Lise *Lib.*
 Beaudoin, Gérald-A. *P.C.*
 Bolduc, Roch *P.C.*
 De Bané, Pierre *Lib.*
 Ferretti Barth, Marisa *Lib.*
 Finestone, Sheila *Lib.*
 Fraser, Joan *Lib.*
 Gill, Aurélien *Lib.*
 Hervieux-Payette, Céline *Lib.*
 Joyal, Serge *Lib.*
 Kolber, Leo *Lib.*
 Lapointe, Jean *Lib.*
 Lynch-Staunton, John *P.C.*
 Maheu, Shirley *Lib.*
 Morin, Yves *Lib.*
 Nolin, Pierre Claude *P.C.*
 Pépin, Lucie *Lib.*
 Prud'homme, Marcel *Ind.*
 Rivest, Jean-Claude *P.C.*
 Setlakwe, Raymond C. *Lib.*
 Watt, Charlie *Lib.*

Saskatchewan

Andreychuk, Raynell *P.C.*
 Gustafson, Leonard J. *P.C.*
 Sparrow, Herbert O. *Lib.*
 Tkachuk, David *P.C.*
 Wiebe, John (Jack) *Lib.*

Territoire du Yukon

Christensen, Ione *Lib.*